



SETTESIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018

7ème session extraordinaire de 2018

20 È 21 DI DICEMBRE

20 et 30 Décembre

2018/E7/091

Question déposée par Julia Tiberi au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa (PNC)

Objet : Caserne Bacciochi

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Ma question concerne le devenir des locaux de « la caserne Bacciochi » actuellement occupés par la Compagnie de Gendarmerie d'Aiacciu.

Ces locaux sont la propriété de la Collectivité de Corse.

La nouvelle gendarmerie de Peri est destinée à accueillir plusieurs services, dont la Compagnie d'Aiacciu.

Les locaux devenant vacants, idéalement situés à côté du Palais de Justice, pourraient avoir vocation à devenir une véritable cité Judiciaire, en regroupant les différents Tribunaux disséminés dans la cité impériale ainsi que l'Ordre des Avocats au Barreau d'Aiacciu.

Il convient de souligner que l'Ordre des Avocats occupe actuellement un bureau, au sein du Palais de Justice, d'une exigüité sans pareil ayant contraint l'une de trois secrétaires à occuper le bureau attribué au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau d'Aiacciu, lequel ne dispose donc plus d'un bureau permanent.

Ce projet bénéficie du soutien des Présidents de Juridictions ainsi que du soutien de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Bastia, étant précisé que le programme immobilier de la Cour d'Appel de Bastia doit être présenté à la fin de l'année 2018.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire part de votre position quant au devenir des locaux dont s'agit ?

Au-delà de la diminution des moyens financiers alloués au sport, notre principale inquiétude vis-à-vis de ce projet gouvernemental est que l'ANS se consacre essentiellement au sport de haut niveau (notamment, dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 à Paris) et cela au détriment du développement du sport pour tous, du monde amateur et de la politique sportive de proximité menée par les collectivités territoriales. Le 3 décembre dernier, une réunion a été organisée par l'Association des Régions de France (ARF) pour traiter de ces diverses problématiques.

Aussi, Madame la Conseillère exécutive, pouvez-vous nous indiquer la position et les décisions prises par l'ARF ?

Devant la volonté de l'Etat de faire totalement disparaître le CNDS en 2020, de nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse dans les territoires :

- **Comment sera déclinée la future gouvernance du sport ?**
- **Comment seront financés les projets sportifs ?**

Enfin et surtout, quelles seront les conséquences de cette réorganisation sur la mise en œuvre de la politique sportive de la Collectivité de Corse ?

Je vous remercie.